

L'ÉVOLUTION DE L'APPROCHE DU SANS-ABRISME : 30 ANNÉES DE RÉFORME DE L'ACTION SOCIALE

MARTIN WAGENER
PROF. EN SOCIOLOGIE

Masterplan – Bruss'help

- 
1. Temps 1: La fin de la loi sur le vagabondage
 2. Temps 2: La professionnalisation et une réforme continue
 3. Temps 3 :Vers la mise en oeuvre des droits humains?
 4. Perspectives



TEMPS I : LA FIN DE LA LOI SUR LE VAGABONDAGE



RAPPEL HISTORIQUE

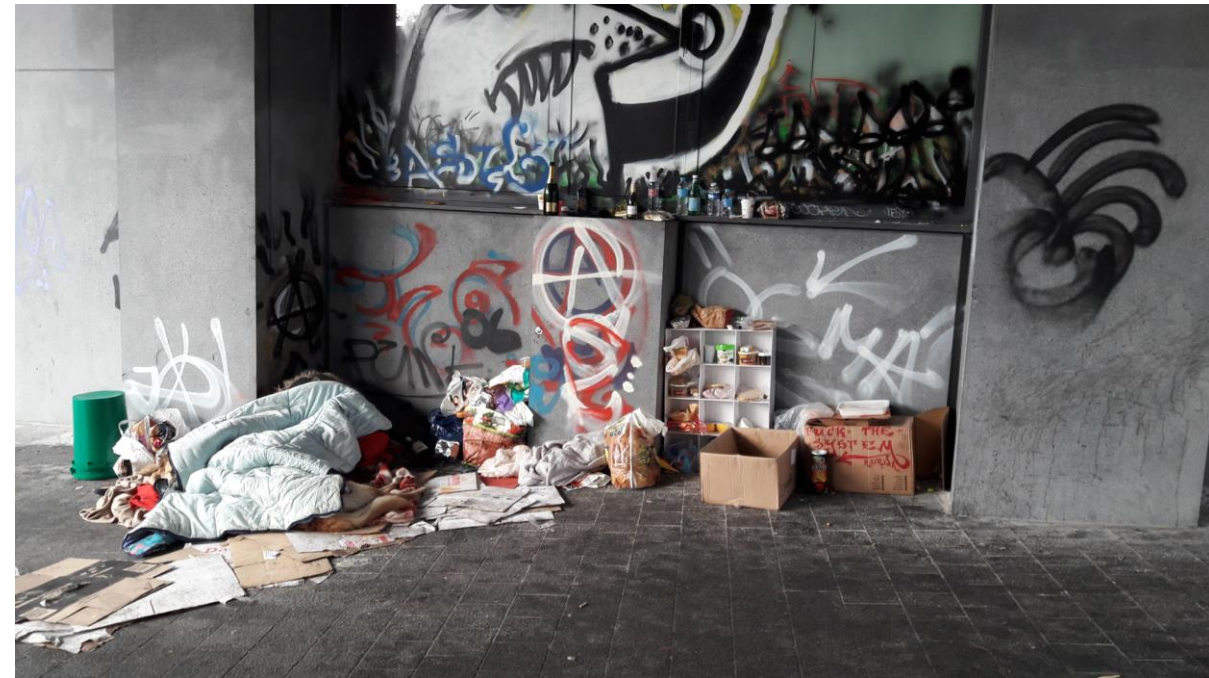
- Traitement des pauvres, vagabonds, mendiants, clochards ou fous
- ‘ 93 : Loi Onkelinx « programme d’urgence pour une société plus solidaire »
- Plus de personnes sans-abri à la rue (changement de lois: psychiatrie, migration, etc.)
- Manquement entre la rue et les services associatifs ou publics
- Création du Samusocial comme outil qui doit fédérer l’action d’urgence des 19 CPAS
 - Création tumultueuse (pas de concertation avec le secteur associatif)
 - sans réelle concertation préalable dans un secteur qui connaît depuis 1993 le Comité de concertation comme instance de concertation entre les acteurs associatifs et politiques
 - Réponse laïque face aux association plutôt d’origine religieuse (...)

⇒ Etude Andrea Rea

SANS-ABRISME – COMME PRÉCARITÉS/ALTÉRITÉS INDÉPASSABLES

- P. Declercq
 - Les naufragés – intraitables?
- Une stratégie politico-médiatique (voir B. Francq) à base de deux figures:
 - Le clodo qui ne veut pas être logé/inséré
 - La famille avec jeunes enfants

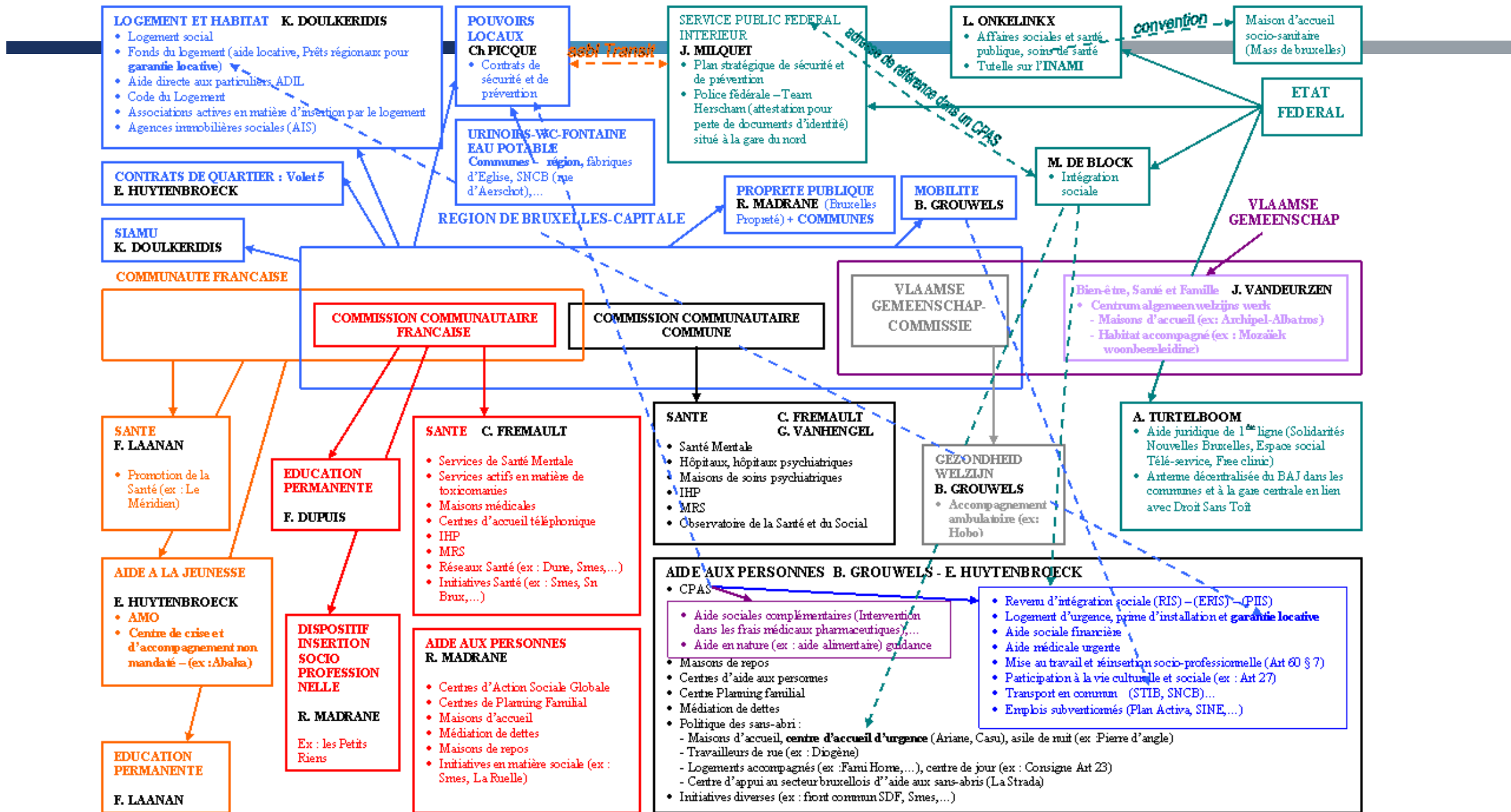
=> Absence d'autres catégories ???





TEMPS 3: LA PROFESSIONALISATION ET UNE RÉFORME CONTINUE





DIVERSIFICATION DU SECTEUR DE L'AIDE

- diversification de la population va de pair avec une diversification de l'offre de services offerts à la population.
 - Le logement accompagné,
 - la création de Pierre d'Angle en 1988, du Samusocial en 1999, (Urgence sociale)
 - le travail de rue (Diogènes 1995),
 - les services de jour,
 - les douches, les services d'hygiène,
 - les restaurants sociaux,
 - les Centres d'Action Sociale Globale,
 - innovations du secteur de l'aide aux justiciables, de l'aide aux personnes avec problématique d'assuétudes, l'aide aux personnes en général, etc.
- Voir aussi: <http://www.bruxellessocial.irisnet.be>
- <http://plan.brureg-lastrada.be/service/list/>

VI. SANS-ABRISME – UNE APPROCHE PRENANT EN COMPTE LA COMPLEXITÉ DES INTERVENTIONS EN TERMES DE TRAVAIL PSYCHO-MÉDICO-SOCIAL

- Différentes thématiques: l'isolement social, santé mentale, assuétudes, violences, ISP,
- Entre exigences humanitaires nécessaires et différentes visions de travail social (p.ex. le patient, la personne à colloquer, ...)
- Psychiatisation du social et ouvertures des approches psychiatriques (cf. rétablissement)
- 'Satisfaire' les besoins primaires et autres que les personnes en rue ou en situation précaire n'arrivent pas à combler sans certains services
- Projets se situant dans la défense (et l'ouverture) des droits à l'habitat, l'accès à la santé, le droit à la culture et au bien-être
 - en combinant l'action sociale par des projets collectifs à des accompagnements psychosociaux individuels

L'ÉTUDE ANDREA REA

- Etude évaluative basée
 - des entretiens avec des personnes sans-abri
 - des interviews des différents représentants du secteur associatif et public
 - évaluation des pratiques des différents acteurs de l'urgence
 - L'étude, les propositions et les discussions lors du Comité de concertation ont été l'occasion d'inscrire une série de changements dans l'agenda politique
- ⇒ note de politique générale visant la réorganisation du secteur sans-abri, approuvée par le Collège réuni le 28 mars 2002

RÉSUMÉ PROPOSITIONS D'ANDREA REA

- Typologie des situations
 - Cloche, Brique, Galère
 - Approches spécifiques pour diff. publics
 - Classification des services
 - l'accès aux droits fondamentaux,
 - l'écoute des sans-abri,
 - trois niveaux d'intervention (prévention, mise à l'abri immédiat et insertion des bénéficiaires),
 - synergie avec d'autres politiques
- (logement, emploi, soins, éducation, culture...),
- articulation spécifique avec la politique du logement,
 - clarification des missions, intégration dans un dispositif global,
 - CPAS sont les institutions de première ligne,
 - COCOM doit assurer une coordination et concertation entre les communautés et les autres ministres de pouvoirs différents, etc.

OBJECTIFS REA

1. création d'un réseau intégré
 1. "comité des directeurs"
2. La création d'un Centre de référence
3. Garantir la mobilité des travailleurs et l'échange des savoirs au sein du secteur et avec d'autres
4. Mettre fin au dispositif hivernal au profit d'un dispositif permanent d'accueil d'urgence
5. Contractualiser les relations entre les pouvoirs subsidants et les acteurs de terrain publics ou privés, renforcer la complémentarité
6. Améliorer le fonctionnement du Comité de concertation
7. Obtenir une évaluation permanente à l'intermédiaire de l'Observatoire de la santé et du social
8. Doter le secteur d'un arsenal légistique adéquat
9. Renforcement des structures présentes avec un accent sur le travail de rue, l'accueil d'urgence inconditionnel 24 h/24, l'habitat accompagné et une complémentarité renforcée
10. Stabiliser l'ASBL "Asile de nuit Pierre d'Angle" pendant toute l'année, inconditionnel, 48 lits.
11. Harmoniser les pratiques des CPAS
12. Réorganisation du Comité de concertation

NOTE POLITIQUE DE 2002

- note un protocole d'accord approuvé par la COCOM du collège réuni au 17.07.2003 et par la COCOF (Collège du 24.10.2003) mais pas par le collège de la VGC
- discussions étaient bloquées après ce refus de signer et il fallait attendre mai 2007
 - Les évènements ont mené à l'écriture d'une lettre commune entre les deux CAW, la BICO et l'AMA.
 - position des associations du secteur : concertation, rencontre et coordination, autonomie des partenaires, 24h/24 et n°vert, ni réquisition ni régulation des places, loi sur la protection de la vie privée, outil à mettre à disposition des travailleurs sociaux, représentation du secteur, incorporation des conventions – cadre, composition non politique, indépendant d'une institution active, pas de maraude, les missions ne rencontrent pas ceux des fédérations (plutôt à renforcer : logement accompagné, travail de rue, accueil des familles, les alternatives).

■

NOTE DE 2007

- sans-abrisme - combinaison de trois facteurs : privation de logement, désaffiliation – pauvreté, et la problématique psychosociale et relationnelle
- CPAS : acteur général
- régulation des flux entrants et sortants
- Hébergement diversifié
- l'outil 'centre de référence' a été divisé en deux parties :
 - le Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri – La Strada
 - Organisation de la concertation au niveau régional,
 - Appui aux différentes pratiques de terrain par des moments de rencontre et différents outils informatiques ou sous forme de papier,
 - Observatoire du sans-abrisme (dénombrement des personnes sans-abri, mise en place d'un outil statistique commun et différentes études spécifiques),
 - Organisation des espaces de paroles destinés à la consultation des personnes sans-abri dans des lieux diversifiés.
 - et le Service public d'urgence sociale nommé parfois chap. XII (faisant allusion au chap.12 de la loi organique des CPAS datant du 8 juillet 1976).
 - Intègrera Samusocial, Ariane et Pierre d'Angle

⇒ *relative méfiance des services associatifs d'un organe de coordination trop politisé*

TROISIÈME TOUR – 2014-2019

- Nouveau gouvernement régional
 - Bref tour de concertation (une certaine farce...)
 - Note politique en 2015
 - En somme la problématique est séparée en deux :
 - d'un côté une coordination de l'urgence (cf. Samusocial)
 - et de l'autre côté une coordination de l'insertion (Un bureau d'insertion sociale (BIS) qui sera a créé).
 - BIS doit désigner le CPAS compétent
 - Dossier social électronique
 - *« L'articulation entre les flux entrants et sortants, cher aux autres notes politiques, ordonnances et accords de coopération, se trouve à l'entrée dissolue dans la seule fonction de l'accueil d'urgence, quid du travail sur la prévention ? Les flux entrants sont encore décrits, mais se limitent à la question du statut sur le territoire (est-ce que l'on vient d'une autre région de la Belgique ou de l'étranger ?) » Wagener, 2019*
 - De l'autre côté, les flux sortants font appel à plusieurs mesures concrètes par rapport à l'accès au logement (p.ex. un projet de recherche de logement (Capteur de logement), Housing First, établir des quotas par rapport au logement social et/ou aux agences immobilières sociales,
- => le conflit entre différentes approches a donc été 'résolu' dans la volonté de créer une coordination bi-céphale, d'un côté le Samusocial, de l'autre le BIS**

L'ORDONNANCE RELATIVE À L'AIDE D'URGENCE ET À L'INSERTION DES PERSONNES SANS ABRIS - 25 MAI 2018

- Grosso modo les mêmes catégories que la dernière note politique
- Changement majeur
 - New Samusocial, ce dernier est en charge du dispatching des nouvelles personnes qui font une demande d'urgence
 - nouvelle ASBL de droit public devra prendre la relève : le Bruss'help

L'article 62 de l'ordonnance précise : « *Bruss'Help est chargé de coordonner les dispositifs d'aide d'urgence et les dispositifs d'insertion, ainsi que de mener des études et des analyses sur la problématique du sans-abrisme à Bruxelles* » (Collège réuni, 2018)

- orientation, dossier électronique pour tous les services et connexion avec les CPAS et le Réseaux Santé bruxellois, désignation du CPAS compétent
- ⇒ ***Soulignons que le terme de coordination ne fait pas juste appel à l'urgence, mais intègre toutes les autres formes de travail social après des personnes sans-abri (p.ex. maisons d'accueil, centres de jours, guidance à domicile, Housing First, travail de rue et maraude, etc.)***
- ⇒ ***20-25 ans de débat pour arriver à un accord – à voir l'évaluation de l'implémentation de cela!***

EN SOMME

- 1994 – 2003 : Trente années de négociations
 - Compétence de CPAS – les bons et mauvais élèves de la région bruxelloise (rapport aux échelles territoriales plus larges)
 - Migration intra-belge et plus large
 - Quels modes de collaboration – le réseau, la concertation et la coordination?
 - Avancées déconnectées et coups politiques « traçabilité », « dossier social électronique », « acteur unique »,
 - Grincement des dents, mobilisation sociale, reprise des discussions



TEMPS 3 :VERS LA MISE EN OEUVRE DES DROITS HUMAINS?



SANS-ABRISME – ENTRE RECONNAISSANCE COMME FORME ALTERNATIVE DE VIE ET/OU LUTTE POUR L'ACCÈS AUX DROITS

- Les sans-abri revendiqueront l'appellation « habitants de la rue » ou maintenant de « sans-chez-soirisme »
- large gamme de mobilisations pour manifester contre l'exclusion des CPAS (aide sociale) d'une grande partie des personnes sans abri
 - occupations (négociées) d'immeubles abandonnés,
 - actions de syndicats de locataires,
 - tentes devant les CPAS,
 - Crèche de la « Grand Place » à Noël
 - squats...
- bataille pour être reconnu comme ayant droit à l'aide sociale => le minimex de rue, (l'application de l'adresse de référence)

Occupation du château de la solitude, tagawa, Rue royale 123 et d'autres



10^{eme} ste ANNIVERSAIRE DE VERJAARDAG VAN

WONINGEN 123 LOGEMENTS

A graphic illustration of a birthday cake with several lit candles in various colors. To the left of the cake is a pink unicorn illustration. The background is light blue with orange accents.

SANS-ABRISME – UNE APPROCHE PAR LES DROITS

- Action des Fédés, du Front commun, Droits sans toit, Douche Flux, etc. et d'une partie des services du secteur (et connexes)
 - Droit au Logement
 - Droit à une vie digne
 - Droit au travail
 - Prévention
 - Etc.

ACCORD DE COOPÉRATION CONCERNANT LE SANS-ABRISME ET L'ABSENCE DE CHEZ-SOI – 12 MAI 2014

- les parties signataires s'engagent à poursuivre et à **coordonner et harmoniser leurs politiques** de prévention et de lutte contre le sans-abrisme et l'absence de chez-soi
- **Sans-abrisme et l'absence de chez-soi** : situation dans laquelle une personne ne dispose pas de son logement, n'est pas en mesure de l'obtenir par ses propres moyens et n'a dès lors pas de lieu de résidence, ou réside temporairement dans une maison d'accueil en attendant qu'un logement soit mis à sa disposition. (idem A.R.)

⇒ **ETHOS**

- ⇒ **Lutte contre le sans-abrisme et l'absence de chez-soi** : favoriser la mise en place de solutions à long terme pour ceux qui se trouvent déjà en situation de sans-abrisme et l'absence de chez-soi et/ou mettre en oeuvre des solutions visant à réduire l'impact du sans-abrisme et l'absence de chez-soi ou au moins à en réduire la durée.

HOUSING FIRST – DE L'INTERVENTION AUX CHANGEMENTS DE REPRÉSENTATIONS

- Proposer un logement d'abord « sans condition » → accès direct depuis la rue
- Logement au prix abordable, bail standard
- Accompagnement intensif, sur mesure, par une équipe pluridisciplinaire (travailleurs sociaux, médicaux, psy)
- Public cible: sans-abri avec troubles de santé mentale et assuétudes

⇒ Différentes évaluations

- ⇒ Un constat: s'il est possible d'aider les personnes avec les profils les plus complexes, alors on peut aider tout le monde...
 - ⇒ ... la fin du sans-abrisme?

FIGURE 6 : COLLABORATIONS EN MATIÈRE D'ACCOMPAGNEMENT DES LOCATAIRES

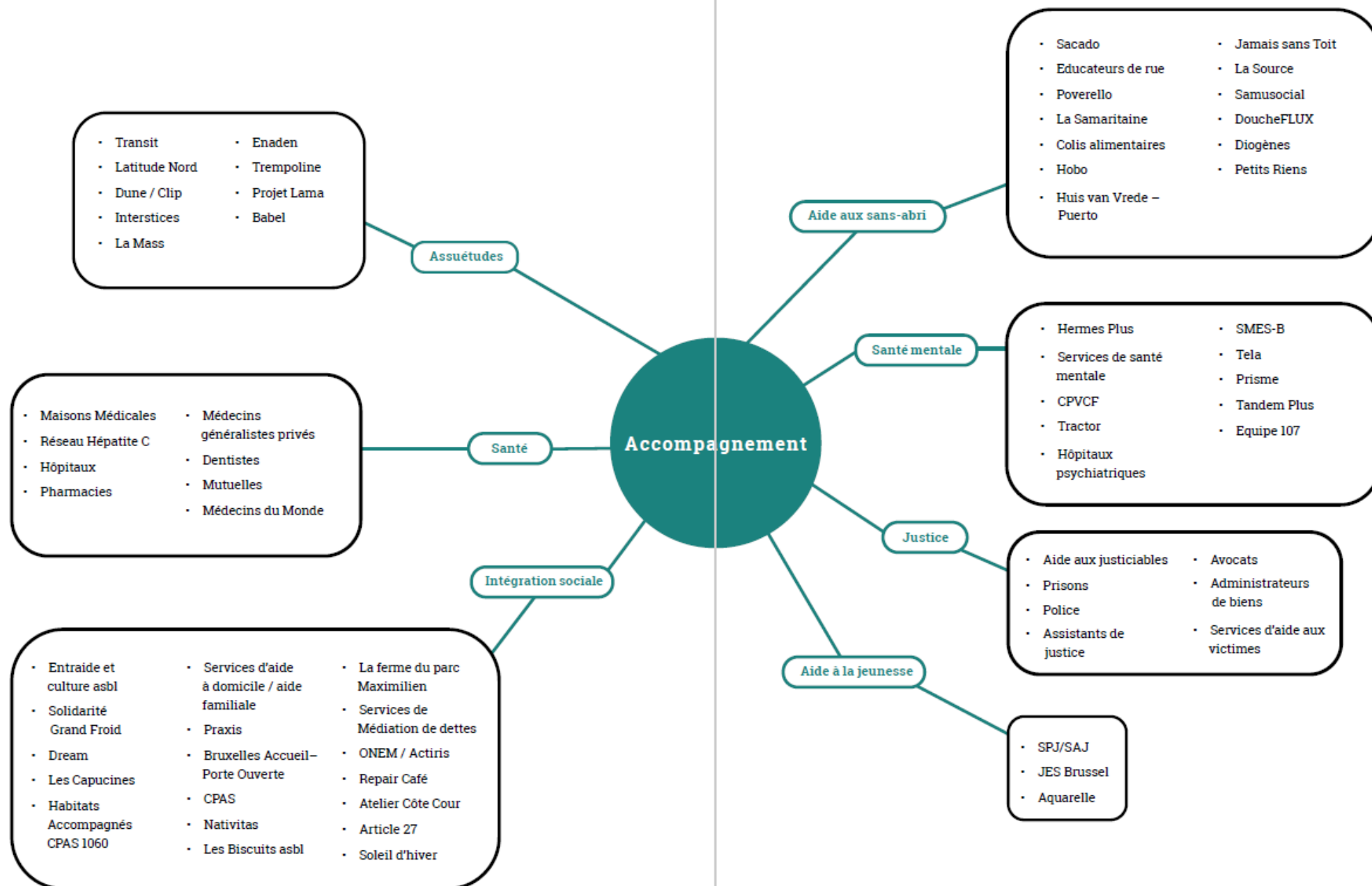
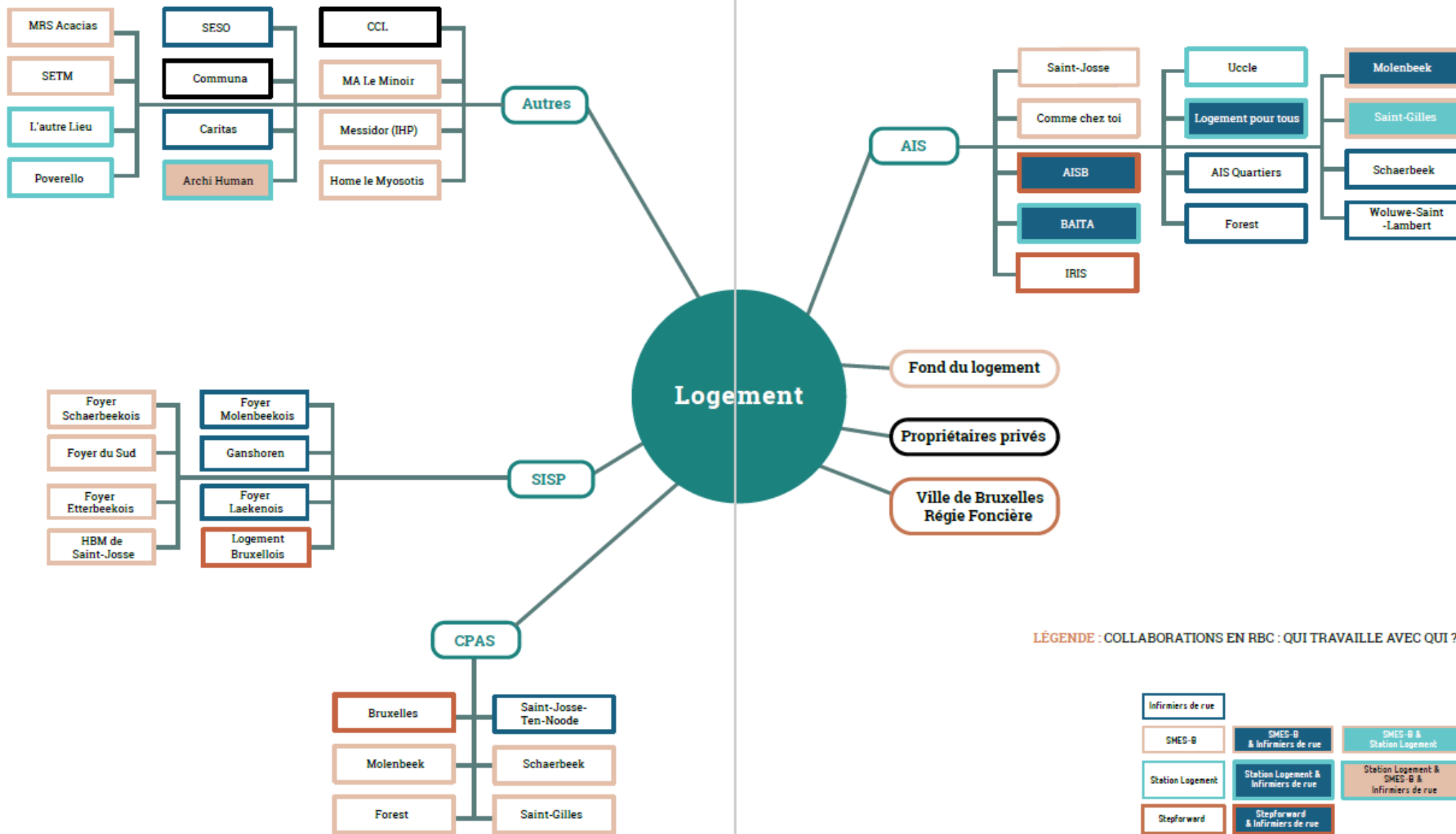


FIGURE 7 : COLLABORATIONS EN MATIÈRE DE LOGEMENT





PERSPECTIVES



DURCISSEMENT DU CONTEXTE

- PIIS
- Débat sur la radicalisation et le secret professionnel (ou mise en question de ce dernier)
- Activation – remise au travail des malades vs « chasse » aux invalides
- Épargne dans le système de santé vs casse de notre système de santé
- Chasse aux sans-papiers, supposés fraudeurs, etc.
- Discours stigmatisant (et exagéré) sur la fraude sociale
- Eparpillement et mise sous tutelle du « projet » du financement d'une partie du non-marchand (le côté sombre de « l'innovation sociale »)

ALLER VERS LE LOGEMENT?

- L'un des plus grands problèmes reste l'accessibilité du logement
 - Même si des situations personnelles complexes existent
 - ⇒ désengorger le secteur par une approche davantage orienté par le logement
 - ⇒ Combiner des aides adaptées avec un accompagnement adéquat

DES PISTES

■ La **prévention**

- Dettes et expulsions locatives
- Violences conjugales
- Sorties d'institutions: Psychiatrie, Prison, Hôpital, Aide/protection à/de la jeunesse,...

⇒ **Maintien dans le logement et accompagnement/aide adéquat/e**

■ Travail en réseau associé sur le terrain:

- Santé mentale, santé, assuétudes, aide aux justiciables, services sociaux généralistes, migration, handicap, etc.
- Renforcer le réseau d'accompagnement autour de la personne
- Concertation intersectorielle

UNE DIVERSITÉ DE SERVICES

- La diversité de personnes sans-abri invite à penser aussi à des **solutions adaptées**
- **Viser une approche intégrée**
 - => Le secteur apporte des solutions mais nécessité des leviers
 - => Une **approche par les droits (logement, travail, culture, vie digne, etc.) visant l'intégration**

VERS LE LOGEMENT...

- Rendre les logements financièrement accessibles
- Du logement social – questionner l’accessibilité
- Les Agences Immobilières Sociales
- L’Habitat accompagné
- Renforcer des projets tel que ‘Capteurs de logement’ et Housing First
- Renforcer les initiatives qui renforcent le lien social au niveau des quartiers (cf. isolement social)